



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

## COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86  
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

### ARRETE N° 08/2025

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LORQUIN

VU le Code la Route, et notamment ses articles R 411-5 et R 411-8 et R 411-20 ;  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-5, L.2512-13 et R. 2213-1 ;  
Vu le code de la voirie routière ;  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation sur les voies urbaines,

#### Arrête :

#### Article 1 : Voie Communale Lorquin-Xouaxange :

En raison des travaux de remplacement des poteaux Orange, la circulation sera alternée sur la Voie Communale Lorquin-Xouaxange à partir de l'aire de retournement des bus jusqu'au hangar JACQUES à compter du 17 mars 2025 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1<sup>er</sup>, la voie sus-énumérée pourra être utilisée par les véhicules des médecins, les ambulances, les véhicules de police ou des services de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 3 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la société CONSTRUCTEL pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Société CONSTRUCTEL
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Sarrebourg
- Monsieur le Principal du Collège des Deux Sarres
- Mairie de XOUAXANGE

Fait à LORQUIN, le 27 février 2025

Le Maire,  
Jean Pierre JULY

